

communiqué du 6 avril 2020

Grande enquête du syndicat des professionnels infirmiers :

loin des jolis contes du gouvernement, les tristes comptes des infirmières

Le Syndicat National des Professionnels Infirmiers a enregistré de nombreuses remontées de manque de masques FFP2 ou chirurgicaux, de patients non testés faute de moyens, etc. Pour avoir une idée plus précise de la situation réelle, le SNPI CFE-CGC a réalisé une grande enquête auprès des professionnels infirmiers. Du 31 mars au 4 avril 2020, **32.047 infirmières**, cadres infirmiers ou infirmières spécialisées ont répondu.

Lors d'une première enquête début mars, 16.383 infirmiers avaient répondu. Cette fois c'est **presque le double, signe de la montée des préoccupations des professionnels infirmiers, qui constatent que les manques perdurent**, avec pour conséquences une contamination importante des soignants, qui deviennent contaminants pour leurs patients fragiles.

C'est le **24 janvier** que l'on a identifié les premiers patients en France. « **Nous déplorons l'impréparation gouvernementale, entre la décision irresponsable de ne plus stocker de masques FFP2, et le fait d'attendre fin février pour se décider enfin à en commander en urgence. Agnès Buzyn nous a fait perdre deux mois. De même les respirateurs n'ont été commandés que le 21 mars, alors qu'ils sont indispensables pour augmenter le nombre de lits de réanimation** » dénonce Thierry Amouroux, porte-parole du SNPI.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/pharmacie-sante/air-liquide-produira-en-50-jours-autant-de-respirateurs-artificiels-que-trois-ans-promet-son-pdg-1190765>

Aujourd'hui encore :

- **81% des infirmières manquent de masques FFP2** (91% en psychiatrie et en libéral)
- **la moitié manquent de gel hydro-alcoolique**
- **59% des infirmières manquent de surblouses !**

A tel point que par « Message d'Alerte Rapide Sanitaire » du 3 avril, la DGS recommande de laver et réutiliser ces tenues à **usage unique** !

Au niveau des infirmières qui exercent dans un établissement de soins :

- **Seulement 42% ont un masque chirurgical toutes les 4h** (recommandations de bonnes pratiques) 18% en psychiatrie
- **35% ont un seul masque par jour** (au bout de quelques heures de suite, il est trop humide pour être efficace)
- **11% n'arrivent pas à avoir un masque !** Particulièrement en psychiatrie (36%) et en EHPAD (13%)
- **Uniquement 12% en autant de masques que nécessaire pour travailler** (pouvoir en changer en cas de projections)

En libéral, seulement 64% ont reçu les « 18 masques chirurgicaux par semaine », et un tiers les FFP2 !

« Depuis le départ, les professionnels infirmiers doivent gérer le manque, et pas seulement l'épidémie. Manque de masques chirurgicaux. Manque de masques FFP2. Manque de solution hydro-alcoolique (SHA). Manque de surblouses. Manque de pousses-seringues électriques. Manque de tests. Manque de médicaments de réanimation et d'antalgiques. C'est épuisant au quotidien », dénonce Thierry Amouroux, porte-parole du Syndicat National des Professionnels Infirmiers SNPI CFE-CGC.

 LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ REPUBLIQUE FRANÇAISE	MARS Message d'Alerte Rapide Sanitaire
MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ CENTRE DE CRISE SANITAIRE	
DATE : 03/04/2020	REFERENCE : MARS N°2020_28
OBJET : REUTILISATION DES SURBLOUSES A USAGE UNIQUE	
Pour action ☒ Etablissements hospitaliers Service(s) concerné(s) : Urgences, SAMU, ORL, Pneumologie, Réanimation, SMIT, Gériatrie, SSR, EHPAD, ☒ SAMU / Centre 15	
Pour information ☒ DGOS ☒ ARS ☒ ARS de Zone ☐ SpF ☐ ANSM ☐ Autre :	
Mesdames, Messieurs, Dans le contexte actuel d'utilisation massive des surblouses et afin de faire face au risque de pénurie, la société française d'hygiène hospitalière (SF2H) a rendu un avis concernant la possibilité de réutilisation des surblouses à usage unique. Il en ressort que le retraitement des surblouses à usage unique imperméables à manches longues est acceptable à condition de faire l'objet d'un circuit spécifique et de respecter l'ensemble des étapes suivantes : - Lavage (à 60°, temps > 30min) - Séchage en tambour (à 50°C, 20 minutes) - Vérification de l'intégrité ; - Conditionnement (pliage, sachet) - Stérilisation (autoclavage à 125°C pendant 20min) Si le matériau a perdu ses propriétés déperlantes à l'issue du traitement, il doit être doublé d'un tablier à usage unique pour les soins mouillants ou souillants. Vous trouverez ci-dessous l'avis de la société française des sciences de la stérilisation et de la société française d'hygiène hospitalière concernant les matériaux utilisés en alternative pour la confection des masques de protections. Pr. Jérôme Salomon Directeur Général de la Santé <i>Signé</i>	
CE MESSAGE COMPORTE 1 PAGES – Pour toute question, contactez votre ARS	